

# PARCOURS PCO

## LIVRET DE REPERAGE

volet famille    volet enseignant    volet médecin    formulaire d'adressage

## VALIDATION DE L'ENTREE PCO

15 JOURS

## REALISATION DES BILANS NECESSAIRES

Déclenchement du Forfait d'Intervention Précoce

3 MOIS + 15 J

## REALISATION DES SEANCES PRECONISEES

sur validation du médecin

## REUNION DE COORDINATION PLURIDISCIPLINAIRE

Diagnostic

9 MOIS + 15 J

## SUIVI

1 AN + 3 M + 15 J

RENOUVELLEMENT  
1 AN

RELAIS

# CONTACT PCO

[contact-pco13@neurodyspaca.org](mailto:contact-pco13@neurodyspaca.org)

**07 69 00 15 95**

NEURODYSPACA

3 square Stalingrad 13001 Marseille

Créée en 2002, l'association a pour missions de gérer un réseau de santé, appelé RESODYs, un SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile), a étendu ses missions vers la Prévention en développant des actions de repérage dans des quartiers prioritaires et vers la formation des professionnels avec son partenaire FORMADYS. La PCO 7/12 ans est un nouveau dispositif qui s'inscrit pleinement dans les missions de NEURODYSPACA.

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

 **NEURODYS**  
PACA



**PCO** 7/12  
PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

La PCO est un dispositif destiné à faciliter le dépistage, le diagnostic et l'orientation vers les prises en charge adaptées. La PCO NEURODYSPACA intervient sur le département des Bouches du Rhône pour les enfants âgés de 7 à 12 ans porteurs d'un trouble du neurodéveloppement.

## LES MISSIONS DE LA PCO

Informé  
sur les TND

Fournir un appui aux professionnels de 1ère ligne : médecins et professionnels de l'Education Nationale

Elaborer le diagnostic et le projet personnalisé d'interventions

Coordonner le parcours de diagnostic et d'interventions entre la famille et les professionnels de santé de niveau 2

Faire le lien entre tous les acteurs

Mobiliser et structurer le réseau des professionnels de santé libéraux et en institutions sur un territoire



<https://handicap.gouv.fr/engagement-2>

Pour adresser un enfant à la PCO il faut **obligatoirement** fournir le livret de repérage qui comporte 4 documents :

- Volet Famille
- Volet Enseignant
- Volet Médecin
- Formulaire d'adressage

### Vous êtes parent

**Votre enfant rencontre des difficultés**, il peut s'agir d'un TND. **Vous devez vous adresser à votre médecin** pour qu'il vous oriente. Vous aurez à remplir **le volet famille** du livret de repérage et renseigner vos observations concernant les apprentissages scolaires, la vie quotidienne et la vie sociale.

### Vous êtes enseignant

**Lorsque les mesures pédagogiques mises en place ne suffisent pas**, le chef d'établissement, sur proposition de l'équipe éducative et avec l'accord de la famille peut saisir la PCO. **Le volet enseignant** du livret de repérage doit comporter toutes les informations nécessaires pour l'orientation de l'élève : langage écrit, langage oral, mathématiques, aspects transversaux.

### Vous êtes médecin

**Vous avez repéré un enfant présentant une suspicion de TND** pour lequel aucun diagnostic n'a été posé. Vous pouvez saisir la PCO sur la base de ces constatations cliniques. Vous devez remplir avec le plus de précisions possibles, **le volet médecin** du livret de repérage qui décrit les éléments anamnestiques : facteurs de risques et de développement, apprentissages, ainsi que **le formulaire d'adressage** avec une proposition de diagnostic.

### Troubles neurodéveloppementaux

Troubles spécifiques des apprentissages

- de la lecture
- de l'expression écrite
- de la cognition mathématique

Déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)

Troubles moteurs

- Trouble développemental de la coordination

Troubles de la communication

- Trouble du langage oral

Troubles du spectre de l'autisme

Troubles du développement intellectuel